

La Nuit du droit



Le 4 octobre, c'est l'anniversaire de la Constitution de 1958.

En 2017, M. Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel, a souhaité qu'on puisse consacrer, chaque année, la soirée du 4 octobre à célébrer le Droit, dont la Constitution est la clé de voûte.

Depuis 2018, cette initiative est désormais partagée et mise en œuvre par de nombreux acteurs.

Le droit est mal connu de nos concitoyens. Pourtant, il régit tous les aspects de la vie des Français, même quand ils n'en ont pas conscience. Il protège les libertés, garantit la sécurité juridique, permet le règlement pacifique des conflits, assure le bon fonctionnement de la vie économique et sociale.

La Nuit du droit, par les manifestations les plus diverses, a pour objectif de mieux faire connaître le droit, ses principes, ses institutions, ses métiers.

La Nuit du droit en 2020

Le 1^{er} octobre 2020, la Nuit du droit aura lieu en métropole et en Outre-mer. À raison des conditions sanitaires qui freinent, voire empêchent cette année que nombre de projets aient pu être réalisés, une dizaine de manifestations se dérouleront, alors que le cru 2020 s'annonçait particulièrement prometteur, avec l'engagement de 95 manifestations au 5 mars. C'est pourquoi fut saisie chaque occasion offerte par les organisateurs ayant persisté dans leur projet, de créer un lien internet permettant à tout citoyen d'être un spectateur à distance de ces manifestations indiquées avec leur lien, sur le site La Nuit du Droit.

Ont pu, malgré les difficultés du moment, être organisées, des conférences, des reconstitutions de procès ou des procès fictifs, des expositions, des concours d'éloquence. Le but est de présenter le droit, les droits, dans diverses situations, sur tous les tons, pour tous les publics.

Ce sera la fête du droit, pour tous. Elle le sera davantage lorsque nous aurons laissé derrière nous ces blocages qui nous ont venus d'ailleurs. En ce sens, La Nuit du Droit 2020 est annonciatrice de La Nuit du Droit du 4 octobre 2021 parce qu'elle est inséparable d'un futur plus positif. Vivons donc cette Nuit du Droit 2020 qui a su résister aux obstacles dressés devant elle en sachant déjà que La Nuit du Droit 2021 comblera ceux qui ressentiront possiblement cette année une frustration née de l'éloignement entre eux et les manifestations subsistantes.

PAGE

Nuit du droit 2020 - L'éditorial de Laurent Fabius

Les éditions précédentes

Les deux dernières éditions de « La Nuit du droit » se sont déroulées les

4 octobre 2017 et 2018. La Nuit du Droit 2019 n'a pu officiellement avoir lieu, mais certains organisateurs passionnés de l'édition 2018 ont pris l'initiative de créer une manifestation au soir du 4 octobre 2019. Ces manifestations ont permis, au travers des sujets d'actualité, de « croiser les regards de juristes, d'intellectuels, de responsables publics et de personnalités de la société civile » selon les propos du Président Laurent Fabius. A la nuit tombée, plusieurs villes se sont illuminées pour accueillir de nombreuses manifestations. En 2018, 125 manifestations se sont déroulées dans 80 villes. Cette édition a connue un franc succès sur tout le territoire national et fût appréciée de tous. Elle a permis de rapprocher le citoyen des institutions qui disent le droit.

Ces deux éditions ont finalement réussi aux travers de manifestations moins conventionnelles à rendre le Droit attractif tout en participant à la compréhension de son importance en tant que structure de notre société.

[Revoir les débats](#)

[Galerie photo](#)

[Site de la Nuit du droit](#)